

AD 1. Aérodrômes / Hélistations - Introduction

Disponibilité des aérodrômes/hélistations ; Services de sauvetage et lutte contre l'incendie ; Index des aérodrômes et hélistations ; Regroupement des aérodrômes/hélistations.

AD 2. Aérodrômes

Renseignements détaillés, dans les 24 sous-sections sur les aérodrômes, ainsi que sur les aires d'atterrissage d'hélicoptères que comprend éventuellement un aérodrôme.

3.2. Intervalle d'amendement régulier établi

La mise à jour de l'AIP s'effectue au moyen d'amendement AIP (AIP AMDT) diffusés à intervalles réguliers de 3 mois. Ils sont publiés le 20 des mois de janvier, avril, juillet et octobre.

Un symbole situé dans la marge (I) et en regard de l'amendement apporté attire l'attention de l'utilisateur sur la modification en cause.

4. Service à contacter pour signaler des erreurs ou omissions dans l'AIP

Dans la compilation de l'AIP, il convient de s'assurer que les renseignements portés dans ce document sont exacts et complets. Toute correspondance relative à une erreur ou omission éventuellement constatée ou au Système intégré d'information aéronautique, doit être adressée au :

AD 1. Aerodromes / Heliports

Introduction; Aerodrome/heliports availability; Rescue and fire fighting services; Index to aerodromes and heliports; Grouping of aerodromes/heliports.

AD 2. Aerodromes

Detailed information about aerodromes, including helicopter landing areas, if located at the aerodromes, listed under 24 sub-sections.,


3.2. Regular amendment interval

The updating of the AIP is issued by (AIP AMDT) once every three months. The publication dates will be on the twentieth day of January, April, July and October.

A symbol (I) situated in the sheet margin and in look of the proposed amendment attracts the user's attention on the modification in question.

4. Service to contact in case of detected AIP errors or omissions

In the compilation of the AIP, care has been taken to check that the information contained therein is accurate and complete. Any errors or omissions which may nevertheless be detected, as well as any correspondence concerning the integrated aeronautical information package, should be referred to :

Adresse Postale	: OFFICE NATIONAL DES AÉROPORTS
Postal Address	DIRECTION DE LA NAVIGATION AÉRIENNE SERVICE DE L'INFORMATION AÉRONAUTIQUE B.P 21 AÉROPORT CASABLANCA MOHAMMED V - NOUASSEUR MAROC
	: +212 (0)5 22 53 90 12
FAX	: +212 (0)5 22 53 91 23 (BNI / NOF)
SFA/AFS	: GMMYNYX
Site Web	: www.sia-aviation.gov.ma
E-Mail	: sia-maroc@onda.ma